

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18/11/2024
 Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de présents : 13
 Nombre de votants : 13

Séance N° 07
25/11/2024
Délibération 076/3.5

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, PONTOIZEAU Fabienne, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane, et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, CUVILLIER Jean-Claude, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mr GUILBAUD David, Mmes HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, HA Christine.

Absents : Mrs PINEAU Nicolas, AVERTY Julien.

Madame Floriane HENRIQUES a été élue secrétaire.

OBJET : Convention d'occupation du domaine public - emplacement distributeur de baguettes

Madame Le Maire expose aux membres présents que par délibération n°060 du 20 septembre 2021, il a été décidé d'autoriser Monsieur FARDEAU, boulangerie « la Farandole » à installer un distributeur à pain au Point I, rue du Général de Gaulle sur le domaine public.

Monsieur FARDEAU ayant cédé sa boulangerie à Monsieur HARDY et Madame LAURENS, il convient d'établir une nouvelle convention d'occupation du domaine public.

Vu les articles L.1215-1 et L.2125-3 du Code Générale de la propriété des personnes publiques,

Madame Le Maire propose de fixer une redevance annuelle pour l'emplacement sur le domaine public du distributeur de baguettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer à 70 € la redevance annuelle d'occupation du domaine public pour l'emplacement du distributeur de baguettes installé au Point I rue du Général de Gaulle LE PERRIER et de signer une convention d'occupation du domaine public.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public à intervenir avec Monsieur HARDY et Madame LAURENS, boulangerie « LMDN » LE PERRIER.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
 Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

La secrétaire de séance
 Mme HENRIQUES Floriane



Pour extrait conforme
 Madame le Maire
 Rosiane GODEFROY